Parlement européen
2024-2029

Commission du développement régional

2026/2027(INI)

24.7.2026

AMENDEMENTS
1 - 250

Projet de rapport
Denis Nesci
(PE790.121v01-00)

La politique de cohésion, moteur de la mise en œuvre du programme de l'UE pour les villes
(2026/2027(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 2 et l'article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (traité UE),

Or. en

Amendement 2
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les articles 21 et 26 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 3
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+),

Or. en

Amendement 4
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours,

Or. en

Amendement 5
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» et définissant ses règles de participation et de diffusion,

Or. en

Amendement 6
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	– vu la mission de l'UE: villes neutres pour le climat et intelligentes bénéficiant d'un financement au titre d'Horizon Europe et du label «mission de l'UE»,

Or. en

Amendement 7
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la recommandation (UE) 2025/1021 de la Commission du 22 mai 2025 concernant la précarité en matière de transport: garantir une mobilité abordable, accessible et équitable,

Or. en

Amendement 8
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 25 mars 2021 sur le thème «Mettre en place une stratégie de l'Union pour un tourisme durable»,

Or. en

Amendement 9
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 27 novembre 2025 sur la stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées après 2024 (2025/2057(INI)),

Or. en

Amendement 10
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 28 avril 2026 sur le thème «Renforcer la connectivité, préserver le patrimoine culturel et stimuler l'excellence locale du tourisme européen: gestion des destinations et croissance du tourisme régional» (2025/2120(INI)),

Or. en

Amendement 11
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 12
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 3 mars 2021 intitulée «Une Union de l'égalité: stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030» (COM(2021)0101),

Or. en

Amendement 13
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie européenne d'égalité entre les hommes et les femmes et la feuille de route de l'Union pour les droits des femmes,

Or. en

Amendement 14
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Visa 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de janvier 2026 élaboré par l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen intitulé «Urban Dimension of Cohesion Policy and other EU programmes»

(Dimension urbaine de la politique de cohésion et d'autres programmes de l'UE),

Or. en

Amendement 15
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de janvier 2026 élaboré par l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen intitulé «Urban Dimension of Cohesion Policy and other EU programmes» (Dimension urbaine de la politique de cohésion et d'autres programmes de l'UE),

Or. en

Amendement 16
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de janvier 2026 élaboré par l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen intitulé «Urban Dimension of Cohesion Policy and other EU programmes» (Dimension urbaine de la politique de cohésion et d'autres programmes de l'UE),

Or. en

Amendement 17
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les habitants des villes et des autres zones urbaines représentent environ les trois quarts de la population de l'Union;	A. considérant que les habitants des villes et des autres zones urbaines représentent environ les trois quarts de la population de l'Union ***et que près de la totalité de la population étudiante est concentrée dans ces villes***; ***que les zones métropolitaines englobent les villages voisins dont la population travaille, étudie et participe à la vie culturelle des villes, en utilisant les services et les infrastructures; que les zones urbaines fonctionnelles et les régions métropolitaines nécessitent des approches de planification intégrées qui tiennent compte de l'interdépendance croissante entre les villes, les zones périurbaines et les communautés rurales environnantes;***

Or. en

Amendement 18
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les habitants des villes et des autres zones urbaines représentent environ les trois quarts de la population de l'Union;	A. considérant que les habitants des villes et des autres zones urbaines représentent environ les trois quarts de la population de l'Union; ***que les villes européennes, qu'elles soient situées dans des zones côtières, insulaires, intérieures, montagneuses, rurales ou frontalières, présentent une grande diversité sur les plans social, économique, territorial,***

démographique, culturel et historique;

Or. en

Amendement 19
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le développement territorial équilibré reste un objectif essentiel de la politique de cohésion, conformément à l'article 174 du traité FUE, qui impose à l'Union de renforcer sa cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités entre les régions et en veillant à ce que tous les territoires, y compris les zones urbaines de différentes tailles, puissent contribuer au développement durable et à la compétitivité et en tirer profit;

Or. en

Amendement 20
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les zones urbaines sont responsables de 70 % des émissions mondiales de CO_2, les secteurs des transports et du bâtiment figurant parmi les principaux contributeurs;

Or. en

Amendement 21
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe; que leur développement durable est ***guidé*** par des instruments clés de l'Union tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE;	B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe***, qu'elles constituent les principaux catalyseurs de l'innovation et de la compétitivité***; que leur développement durable est ***soutenu*** par des instruments clés de l'Union tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE; ***que la transition économique et les crises multiples ont de lourdes répercussions sur la vie quotidienne et sur les services que les villes sont censées offrir tant aux entreprises qu'aux citoyens; que les villes sont de plus en plus sollicitées pour faire face aux conséquences sociales et économiques de la transformation industrielle, de l'évolution démographique, de la transition énergétique et des défis géopolitiques;***

Or. en

Amendement 22
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe; que leur développement durable est guidé par des instruments clés de l'Union tels que le	B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe; que leur développement durable est guidé par des instruments clés de l'Union tels que le

Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE;	Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE; ***qu'il n'existe pas d'instrument de financement européen spécifique et clairement défini pour les villes, ce qui entraîne un risque de chevauchement entre les différents instruments et engendre une complexité administrative pour les communes bénéficiant d'un financement de l'Union;***

Or. en

Amendement 23
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe; que leur développement durable est guidé par des instruments clés de l'Union tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE;	B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe ***ainsi que dans la promotion de la santé publique, la prévention des maladies et le bien-être des citoyens, conformément à l'approche d'intégration de la santé dans toutes les politiques et au programme des «Villes-santé» de l'Organisation mondiale de la santé***; que leur développement durable est guidé par des instruments clés de l'Union tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE;

Or. en

Amendement 24
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe; que leur développement durable est guidé par des instruments clés de l'Union tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE;	B. considérant que les villes jouent un rôle central dans la vitalité économique et sociale de l'Europe***, ainsi que dans l'adaptation au changement climatique***; que leur développement durable est guidé par des instruments clés de l'Union tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme urbain pour l'UE;

Or. en

Amendement 25
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les centres urbains, en tant qu'écosystèmes complexes qui influencent et subissent les dynamiques climatiques à travers les systèmes d'habitat, de mobilité et d'énergie, doivent servir de pôles d'expérimentation et de modèles d'innovation en matière de gouvernance afin d'accélérer la transition écologique et d'atteindre l'objectif de neutralité climatique;

Or. it

Amendement 26
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

B bis. considérant que, conformément au principe de subsidiarité, les décisions devraient être prises au niveau le plus proche des citoyens, selon une approche ascendante allant du niveau local vers les niveaux régional, national et européen; que les valeurs démocratiques et la participation des citoyens à la vie publique sont plus visibles et ont une incidence plus directe au niveau local;

Or. en

Amendement 27
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le programme de l'UE pour les villes devrait compléter, et non concurrencer, les autres politiques territoriales, en favorisant une coopération mutuellement bénéfique entre les villes, les régions environnantes et les zones rurales;

Or. en

Amendement 28
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les principes de cohésion et de convergence sont au cœur du projet européen, et qu'une Europe prospère a besoin qu'aucune région, aucune ville ni aucune autre zone urbaine ne soit laissée pour compte;

Or. en

Amendement 29
Denis Nesci

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les collectivités régionales et locales mettent en œuvre et appliquent environ 70 % de la législation de l'Union;

Or. it

Amendement 30
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les villes ont joué un rôle historique dans la constitution des communautés politiques; qu'elles continuent de jouer un rôle central dans la construction de l'identité des citoyens et dans leur engagement civique au sein de leurs communautés locales; qu'elles constituent des acteurs essentiels de promotion de la culture, des valeurs et des traditions européennes, y compris le patrimoine culturel;

Or. en

Amendement 31
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la mise en œuvre du programme de l'UE pour les villes devrait s'appuyer sur les instruments existants de la politique de cohésion et sur les structures de gouvernance en place, en évitant les doublons administratifs inutiles et toute complexité institutionnelle supplémentaire;

Or. en

Amendement 32
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes et la hausse des prix du logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes et la hausse des prix du logement; ***que cet afflux de population des zones rurales vers les zones urbaines, et des villes petites et moyennes vers les grandes agglomérations, a une incidence directe sur l'offre de logements; que la croissance démographique dans les grandes agglomérations et la baisse du pouvoir d'achat des ménages à faibles et moyens revenus ont une incidence négative sur la capacité de ces derniers à acquérir ou à louer un logement abordable dans les grandes villes; que cette difficulté à accéder à des logements abordables contraint de nombreux citoyens à reporter des décisions de vie importantes telles que celle de fonder une famille; que la politique de cohésion est essentielle pour remédier à la fois à la répartition et au maintien de la***

population entre les régions et les zones, ainsi qu'à la pénurie de logements abordables dans les zones urbaines;

Or. en

Amendement 33
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes ***et*** la hausse des prix du logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes***,*** la hausse des prix du logement***, les effets de plus en plus importants du changement climatique et l'ancrage des inégalités au niveau micro-territorial***; ***que, en outre, la pauvreté des mineurs présente une dimension spatiale marquée et que, dans les quartiers urbains marginalisés ou périphériques, le risque d'exclusion sociale et l'exposition à des vulnérabilités multiples augmentent de manière exponentielle par rapport à d'autres quartiers de la même ville, ce qui nécessite une synergie écologique et infrastructurelle indispensable avec les zones rurales, les zones de montagne et les régions intérieures environnantes;***

Or. it

Amendement 34
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*

C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes ***et*** la hausse des prix du logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes***,*** la hausse des prix du logement***, le vieillissement des infrastructures, les bâtiments et sites industriels abandonnés, la mauvaise qualité de l'air, les vagues de chaleur et les autres effets du changement climatique et les catastrophes naturelles***; ***que le marché du logement étudiant fait peser une pression financière sans précédent sur les familles et les jeunes, ce qui entraîne une augmentation exponentielle du coût des études supérieures;***

Or. en

Amendement 35
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes et la hausse des prix du logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes et la hausse des prix du logement; ***que l'Europe est confrontée non seulement à une crise du logement, mais surtout à une crise de l'accessibilité financière; que, dans l'Union, de 2010 au deuxième trimestre de 2025, les loyers ont augmenté de 28,8 % et les prix de l'immobilier de 60,5 %;***

Or. ro

Amendement 36
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment ***l'arrivée de nombreux habitants dans les villes et*** la hausse des prix du logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment ***le changement climatique, la croissance de la population urbaine,*** la hausse des prix du logement ***et les processus de gentrification qui accentuent les inégalités sociales et économiques et réduisent progressivement l'accès aux services essentiels et à des conditions de vie décentes, tout en ayant une incidence disproportionnée sur les habitants les plus vulnérables***;

Or. en

Amendement 37
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes ***et*** la hausse des prix du logement***;***	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis ***multiples et imbriqués***, notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes***,*** la hausse des prix du logement ***ainsi que les pénuries de logements, les besoins croissants en infrastructures, l'augmentation des coûts énergétiques, les risques liés au climat et les défis en matière de sécurité, qui nécessitent une réponse intégrée et adaptée au contexte local;***

Or. en

Amendement 38

Denis Nesci

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis***,*** ***notamment*** l'arrivée de nombreux habitants dans les villes ***et*** la hausse des prix du logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis ***résultant de*** l'arrivée de nombreux habitants dans les villes***, ainsi que de*** la hausse des prix du logement ***et de l'énergie, ce qui nécessite un développement de l'habitat adapté et de nouvelles mesures pour la protection de l'environnement et les économies d'énergie***;

Or. it

Amendement 39
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment ***l'arrivée de nombreux habitants dans les villes*** et la hausse des prix du logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de nouveaux défis, notamment ***les pressions migratoires internes et externes, les déséquilibres démographiques croissants entre les zones urbaines et rurales*** et la hausse des prix du logement;

Or. en

Amendement 40
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de ***nouveaux*** défis, ***notamment l'arrivée de nombreux habitants dans les villes et*** la hausse ***des prix du*** logement;	C. considérant que les zones urbaines sont confrontées à de ***nombreux*** défis, ***tels que*** la hausse ***des coûts, les embouteillages, la pollution, l'accessibilité au*** logement***, les disparités territoriales, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale***;

Or. en

Amendement 41
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les plans locaux en matière de chaleur et de froid et les plans nationaux de rénovation des bâtiments sont souvent élaborés au moyen de cadres de gouvernance distincts, ce qui entraîne une planification fragmentée, un décalage dans les cycles d'investissement et des difficultés pour les collectivités locales à optimiser les infrastructures énergétiques, à réduire les émissions et à éviter des investissements caducs; qu'une coordination renforcée entre ces instruments de planification est essentielle pour garantir une approche intégrée, efficace et locale des objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie;

Or. en

Amendement 42
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les villes petites et moyennes sont confrontées à la transition économique, à la délocalisation industrielle et à l'évolution démographique et peinent à retenir et à attirer des jeunes et les investisseurs afin de préserver et de développer l'écosystème économique et social local, de construire et de moderniser les infrastructures et de proposer des services publics de qualité;

Or. en

Amendement 43
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les villes petites et moyennes ainsi que les centres urbains en retard de développement sont directement concernés par le défi démographique; que l'urbanisation se produit principalement dans les grandes villes, les zones métropolitaines et leurs environs; qu'il existe une tendance à la surconcentration de la population et des services dans les grandes villes et les zones métropolitaines;

Or. en

Amendement 44
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

C bis. considérant que l'immigration non contrôlée exerce une pression croissante sur les marchés du logement, les systèmes éducatifs, les services de santé et les infrastructures publiques dans un certain nombre de villes européennes, ce qui accentue les difficultés urbaines existantes;

Or. en

Amendement 45
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant qu'une intégration réussie des ressortissants de pays tiers en situation régulière dépend de la capacité d'accueil des communautés locales, de la disponibilité de logements, des services publics et des possibilités d'emploi, et ne doit pas porter atteinte à la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 46
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la financiarisation du logement, les investissements spéculatifs et l'expansion rapide des marchés de location de courte durée ont encore réduit l'offre de logements abordables dans de nombreuses zones urbaines;

Or. en

Amendement 47
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que le sans-abrisme, la privation matérielle et la pauvreté figurent parmi les principaux problèmes sociaux auxquels sont confrontés les Européens vivant en milieu urbain;

Or. en

Amendement 48
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que les villes sont en première ligne de la mise en œuvre des transitions écologique et numérique et qu'elles ont besoin de ressources financières suffisantes, d'une expertise technique et d'une flexibilité réglementaire pour tester et déployer des solutions innovantes qui améliorent la durabilité, la compétitivité et la qualité de vie;

Or. en

Amendement 49
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution

Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que les politiques urbaines impliquent souvent des compromis entre des objectifs environnementaux, économiques et sociaux et qu'elles devraient donc être élaborées de manière équilibrée, en tenant compte des réalités locales et des spécificités territoriales;

Or. en

Amendement 50
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que la garantie de la sécurité des espaces publics, la lutte contre la criminalité organisée, la violence, le vandalisme et d'autres formes d'insécurité urbaine constituent une condition préalable au développement urbain durable, au maintien de la confiance des citoyens dans les autorités publiques et à la qualité de vie des habitants;

Or. en

Amendement 51
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que la politique

de cohésion reste la principale politique d'investissement de l'Union visant à favoriser un développement territorial durable et à réduire les disparités régionales, et qu'elle devrait continuer à fournir le principal cadre en faveur du développement urbain intégré;

Or. en

Amendement 52
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes; ***que les instruments financiers devraient contribuer à la modernisation du parc immobilier qui est nécessaire pour s'adapter aux nouvelles réglementations en matière de durabilité des bâtiments; que la politique de cohésion devrait également contribuer à soutenir la réhabilitation et la reconversion de bâtiments abandonnés et inoccupés en logements abordables et en équipements collectifs;***

Or. en

Amendement 53
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*

D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes***, en soutenant les investissements visant à augmenter l'offre de logements adéquats, à réhabiliter les zones urbaines sous-utilisées, à améliorer les infrastructures essentielles et à renforcer la résilience sociale, économique et démographique à long terme des villes et des régions***;

Or. en

Amendement 54
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes; ***que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans;***

Or. ro

Amendement 55
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*

D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes***, tout en respectant pleinement les compétences des États membres, des régions et des collectivités locales en matière de logement et d'aménagement du territoire, et en couvrant à la fois les logements locatifs abordables et l'accès à la propriété***;

Or. en

Amendement 56
Denis Nesci

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles ***à revenu faible et moyen, les citadins, les familles avec enfants, les femmes*** et les jeunes;

Or. it

Amendement 57
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union,	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible***, durable, décent*** et abordable pour tout le

en particulier les ***familles*** et les jeunes;	monde dans l'Union, en particulier les ***groupes vulnérables*** et les jeunes;

Or. en

Amendement 58
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles***, la classe moyenne*** et les jeunes;

Or. pt

Amendement 59
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;	D. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible***, durable*** et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes;

Or. en

Amendement 60
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la politique de cohésion de l'Union devrait contribuer à rendre le marché du logement accessible et abordable pour tout le monde dans l'Union, en particulier les familles et les jeunes; que l'examen à mi-parcours de la période de programmation de la politique de cohésion a mis en évidence la nécessité de mieux orienter les fonds vers les investissements dans le logement abordable et la régénération urbaine, reflétant la gravité de la crise du logement dans de nombreux États membres; que la future politique de cohésion devrait renforcer cette orientation en offrant aux États membres et aux autorités locales une plus grande flexibilité dans l'utilisation des fonds de l'Union en vue de la construction, de la rénovation et de l'amélioration de la performance énergétique des logements;

Or. ro

Amendement 61
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le désavantage structurel au niveau micro-territorial est aggravé par la conjonction de conditions de logement précaires, d'un manque d'infrastructures scolaires et éducatives de qualité, ainsi que d'une pénurie d'espaces verts et d'espaces publics accessibles; que ce «vide social et éducatif» risque d'entraver la pleine mise

en œuvre du pilier européen des droits sociaux et l'exercice effectif des droits fondamentaux des enfants, alimentant ainsi des dynamiques de stigmatisation sociale qui conditionnent les aspirations futures des nouvelles générations;

Or. it

Amendement 62
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'une hausse très importante des températures nocturnes et diurnes dans les villes européennes a déjà été observée et devrait s'accentuer, ce qui aura des répercussions sur la santé, la productivité humaine et la qualité globale de l'environnement;

Or. en

Amendement 63
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les étudiants et les jeunes en formation se heurtent à des obstacles importants pour accéder à un logement et sont confrontés à des coûts du logement devenus insoutenables; que l'accès à des logements décents et abordables constitue une condition préalable fondamentale pour favoriser

l'émancipation des jeunes, protéger la santé mentale et garantir le droit à l'éducation et à la mobilité universitaire dans toute l'Union;

Or. it

Amendement 64
Denis Nesci

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le programme de l'Union pour les villes définit une vision, des politiques et tout un ensemble de mesures de l'Union qui peuvent s'appliquer à des villes de toutes tailles;	E. considérant que le programme de l'Union pour les villes définit une vision, des politiques et tout un ensemble de mesures de l'Union qui peuvent s'appliquer à des villes de toutes tailles ***et fournit également un cadre prospectif pour un développement urbain durable et intégré***;

Or. it

Amendement 65
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le programme de l'Union pour les villes définit une vision, des politiques et tout un ensemble de mesures de l'Union qui peuvent s'appliquer à des villes de toutes tailles;	E. considérant que le programme de l'Union pour les villes définit une vision, des politiques et tout un ensemble de mesures de l'Union qui peuvent s'appliquer à des villes de toutes tailles***, tout en reconnaissant les caractéristiques territoriales, démographiques et économiques variées de ces dernières***;

Or. en

Amendement 66
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que les déséquilibres démographiques touchent à la fois les villes en expansion, qui sont confrontées à des pressions accrues sur le marché du logement, les infrastructures et les services publics, et les villes en déclin, qui font face au vieillissement de la population, au dépeuplement, à l'exode des jeunes et de la main-d'œuvre qualifiée, ainsi qu'à l'érosion de leur base économique et fiscale; que la politique de cohésion devrait proposer des solutions territoriales différenciées et flexibles, adaptées aux besoins spécifiques de chaque ville et de chaque région;

Or. ro

Amendement 67
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant qu'il n'existe pas, au niveau de l'Union, de définition unique et juridiquement contraignante de la ville, ce qui reflète la diversité des structures territoriales, administratives et de gouvernance au sein des États membres, et que le programme de l'UE pour les villes devrait donc être mis en œuvre selon une approche souple et locale tenant compte des différentes caractéristiques, fonctions et capacités des villes de toutes

tailles, tout en respectant pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité;

Or. en

Amendement 68
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) de la Commission est particulièrement bien placée, grâce à son expertise, à son expérience et à son engagement de longue date aux côtés des villes et des régions, pour diriger la mise en œuvre du programme de l'UE pour les villes et des actions de politique urbaine qui y sont associées;

Or. en

Amendement 69
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que le développement durable des villes ne peut être réalisé sans un développement équilibré des zones rurales et périurbaines; que la concentration des investissements et des possibilités économiques dans les grands centres urbains, conjuguée au sous-développement de nombreuses zones rurales, favorise les migrations internes,

accentue les pressions exercées sur le marché du logement, les transports et les services publics dans les villes et aggrave les disparités territoriales; que la politique de cohésion devrait promouvoir un développement polycentrique en renforçant les petites et moyennes villes ainsi que leurs liens avec les communautés rurales, grâce à des investissements dans la connectivité, les services publics, les infrastructures et le développement économique local;

Or. ro

Amendement 70
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la régénération des quartiers urbains ainsi que la réaffectation des terrains et des bâtiments abandonnés ou sous-utilisés constituent un instrument essentiel du développement urbain durable, en contribuant à limiter l'étalement urbain, à protéger les terres agricoles et les espaces verts et à assurer une utilisation plus efficace des infrastructures existantes; que ces investissements contribuent à revitaliser les quartiers en déclin, à améliorer la qualité de vie des citoyens, à créer de nouvelles possibilités économiques et de nouveaux emplois, à attirer les investissements privés et à renforcer l'attractivité des villes en tant que lieux de vie et d'investissement; que la politique de cohésion devrait accorder une priorité accrue aux projets intégrés de régénération urbaine, en étroite coopération avec les autorités locales et régionales;

Or. ro

Amendement 71
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les politiques de cohésion doivent promouvoir le droit de rester sur l'ensemble des territoires, y compris dans les zones urbaines et les villes, en créant les conditions nécessaires pour que les citoyens puissent vivre, travailler et s'épanouir là où ils choisissent de résider, grâce, entre autres, à l'accès à des services publics de qualité, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi qu'à de meilleures conditions de connectivité et de mobilité;

Or. pt

Amendement 72
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les écosystèmes urbains et les écosystèmes d'innovation urbaine ont le potentiel de constituer un moteur de la numérisation, de la modernisation et de solutions durables dans tous les secteurs; que les écosystèmes d'innovation peuvent contribuer de manière significative à la mobilité intelligente, à la sécurité urbaine, à la résilience face aux changements climatiques et à la fourniture de services publics de qualité;

Or. en

Amendement 73
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les communes constituent le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens et jouent un rôle déterminant dans la promotion de la santé, de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités, ainsi que dans la gestion de crises en tous genres;

Or. en

Amendement 74
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que, selon l'Eurobaromètre de 2025, le manque de logements abordables (51 %), le chômage ou le manque de perspectives d'emploi (33 %), l'insuffisance de services publics de qualité (32 %) ainsi que la pauvreté et le sans-abrisme (32 %) constituent les principales préoccupations des citoyens vivant en milieu urbain, ce qui met en évidence la nécessité de renforcer le rôle de la politique de cohésion pour résoudre ces problèmes;

Or. pt

Amendement 75
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quater. considérant que les villes constituent des moteurs essentiels de la compétitivité européenne, en concentrant les talents, l'innovation, la recherche et l'activité économique, et qu'il importe de renforcer la connectivité, leur capacité à promouvoir une croissance durable, des chaînes de valeur résilientes, l'esprit d'entreprise et des emplois de qualité, en veillant à ce que la compétitivité contribue à améliorer la cohésion et l'inclusivité de l'Union;

Or. pt

Amendement 76
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;	G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes ***et des collectivités locales*** au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat; ***que les collectivités locales compétentes devraient être associées à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des fonds de l'Union dans les domaines d'action relevant de leur compétence, notamment le logement et la mobilité urbaine;***

Or. en

Amendement 77
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;	G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat***, qui devrait également être mis en œuvre dans l'ensemble des fonds et programmes européens concernés***;

Or. en

Amendement 78
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;	G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration***, de gestion et de mise en œuvre*** des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat ***et au principe de subsidiarité***;

Or. pt

Amendement 79
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;	G. considérant que le succès du programme dépend ***de la coopération efficace et*** de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit***, le cas échéant,*** adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;

Or. en

Amendement 80
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;	G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques ***et d'une mise en œuvre rapide***, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;

Or. en

Amendement 81
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le succès du	G. considérant que le succès du

programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;	programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques***, au moyen d'une approche ascendante***, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;

Or. ro

Amendement 82
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;	G. considérant que le succès du programme dépend de la participation significative des villes au processus d'élaboration des politiques, qui doit adopter une approche ***intégrée et*** locale et une gouvernance multiniveaux efficace, conformément au principe de partenariat;

Or. en

Amendement 83
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que l'approche territoriale doit reposer sur le principe d'«équité territoriale», visant à garantir l'égalité des droits de citoyenneté, des investissements et de l'accessibilité aux services essentiels, quelle que soit la situation géographique, en remédiant aux asymétries historiques entre les pôles

urbains et les zones rurales et régions intérieures;

Or. it

Amendement 84
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le renforcement des capacités administratives nécessite des procédures administratives simplifiées, une assistance technique ciblée et des mécanismes de renforcement des capacités adaptés aux villes de toutes tailles;	H. considérant que le renforcement des capacités administratives nécessite des procédures administratives simplifiées, une assistance technique ciblée et des mécanismes de renforcement des capacités adaptés aux villes de toutes tailles***, tout en garantissant une plus grande flexibilité et une réponse plus efficace aux spécificités et aux besoins territoriaux***;

Or. pt

Amendement 85
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les différentes zones urbaines et villes présentent des défis et des spécificités qui leur sont propres, en particulier les villes situées dans les régions ultrapériphériques, qui sont confrontées à des contraintes structurelles permanentes, reconnues à l'article 349 du traité FUE, découlant de leur situation géographique, notamment l'éloignement, l'insularité et l'accessibilité limitée, ce qui exige par conséquent des approches territoriales

adaptées et des mesures spécifiques dans le cadre de la politique de cohésion;

Or. pt

Amendement 86
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la politique de cohésion ne devrait pas seulement viser le développement des grands centres urbains, mais aussi le renforcement d'un réseau polycentrique de petites et moyennes villes, capable de générer un développement économique et de réduire les pressions exercées sur les grandes agglomérations urbaines;

Or. ro

Amendement 87
Christian Doleschal

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les villes forment, avec les zones rurales, des espaces fonctionnels sur les plans économique, résidentiel, professionnel et culturel, et que leur développement est étroitement lié; que la politique de cohésion devrait favoriser les synergies territoriales correspondantes;

Or. de

Amendement 88
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que l'accessibilité et la connectivité constituent des facteurs essentiels à la cohésion économique, sociale et territoriale des villes, et que, selon l'Eurobaromètre de 2025, 29 % des citoyens considèrent que la disponibilité de transports publics accessibles et bien reliés entre eux est l'un des domaines qui nécessitent le plus d'améliorations; que, en outre, les régions ultrapériphériques sont confrontées à des défis spécifiques en matière de connectivité et d'accessibilité, liés à leur insularité, à leur éloignement et à leur fragmentation territoriale, ce qui nécessite des solutions adaptées et spécifiques, au moyen d'un programme de type «POSEI Transports», dans les transports routiers, aériens et maritimes, notamment pour renforcer les liaisons entre les villes et garantir leur pleine intégration dans l'espace européen et le marché unique;

Or. pt

Amendement 89
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quater. considérant que les villes jouent un rôle central dans la prévention, la préparation et la réponse aux crises, notamment les catastrophes naturelles, les phénomènes climatiques extrêmes, et d'autres risques émergents, et que le

renforcement de la résilience urbaine et des systèmes de protection civile nécessite une approche intégrée, fondée sur la coopération entre les différents niveaux de gouvernance, la protection des infrastructures critiques, le renforcement des capacités locales et le recours à des solutions innovantes;

Or. pt

Amendement 90
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quinquies. considérant que certaines villes de l'Union jouent un rôle stratégique dans la défense et la sécurité européennes en raison de leur situation dans des zones frontalières terrestres et maritimes, notamment dans les régions périphériques de l'Atlantique et dans les régions ultrapériphériques, dont les positions géostratégiques dans l'Atlantique, dans la mer des Caraïbes et dans l'océan Indien, renforcent la présence et la capacité de projection de l'Union;

Or. pt

Amendement 91
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H sexies. considérant que les villes sont confrontées à des défis croissants liés

au trafic illicite de drogues, notamment la circulation croissante de nouvelles substances psychoactives («nouvelles drogues de synthèse»), qui ont des répercussions importantes sur la santé publique, la sécurité urbaine, la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en aggravant les situations d'itinérance et de vulnérabilité, ce qui exige une approche intégrée combinant prévention, réduction des risques, réponse sociale et renforcement de la coopération entre les autorités;

Or. pt

Amendement 92
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H septies. considérant que les villes jouent un rôle central dans les transitions numérique et énergétique de l'Union, ainsi que dans l'adaptation au changement climatique, ce qui nécessite des investissements dans l'innovation, l'efficacité énergétique, la numérisation des services publics, la mobilité durable et les solutions fondées sur la nature, afin de renforcer la résilience urbaine, de réduire les inégalités territoriales et de promouvoir un développement urbain durable et inclusif, en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens;

Or. pt

Amendement 93
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution

Considérant H octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H octies. considérant que les villes jouent un rôle essentiel dans la promotion d'un accès équitable à une éducation et à une formation de qualité, au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie, contribuant ainsi à réduire les inégalités, à renforcer la mobilité sociale et à garantir de meilleures opportunités pour tous les citoyens;

Or. pt

Amendement 94
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H nonies. considérant que les villes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé publique et du bien-être, grâce à des services de santé accessibles et à des programmes communautaires axés sur la prévention, la santé mentale, l'inclusion sociale et la proximité des soins, contribuant ainsi à des systèmes de santé plus résilients et centrés sur les personnes, ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale et territoriale, et que 42 % des citoyens estiment que l'accès aux services de santé est l'un des domaines qui nécessitent le plus d'améliorations dans leurs villes;

Or. pt

Amendement 95
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H decies. considérant que les villes côtières, insulaires et au sein des régions ultrapériphériques recèlent un potentiel stratégique pour le développement d'une économie bleue durable, de la recherche scientifique et de la surveillance environnementale des océans, ainsi que pour la promotion d'un tourisme durable, et qu'elles doivent être soutenues dans la valorisation de leurs ressources maritimes, dans la protection des écosystèmes et dans la création de nouvelles opportunités économiques, au profit de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union;

Or. pt

Amendement 96
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant H undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H undecies. considérant que les villes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la transition numérique et dans la réduction de la fracture numérique, en tant que moteurs de l'innovation et de la diffusion technologique, et qu'il convient de garantir un accès équitable à des infrastructures, des compétences et des services numériques de qualité, afin de renforcer la compétitivité, l'inclusion numérique et la cohésion territoriale;

Or. pt

Amendement 97
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la proposition relative aux plans de partenariat national et régional ne reconnaît pas de manière adéquate le rôle stratégique des villes;	I. considérant que la proposition relative aux plans de partenariat national et régional ne reconnaît pas de manière adéquate le rôle stratégique des villes; ***qu'aucune disposition ne garantit le financement des villes et des zones urbaines ni la mise en place de chapitre consacré aux zones urbaines dans le plan NRP; qu'au cours de la période de programmation actuelle 2021-2027, le FEDER comporte des programmes opérationnels spécifiquement destinés aux villes et aux zones urbaines;***

Or. en

Amendement 98
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la proposition relative aux plans de partenariat national et régional ne reconnaît pas de manière adéquate le rôle stratégique des villes;	I. considérant que la proposition relative aux plans de partenariat national et régional ne reconnaît pas de manière adéquate le rôle stratégique des villes ***et des régions et risque d'affaiblir la dimension régionale et locale de la politique de cohésion, le principe de partenariat et la gestion partagée, en transférant le pouvoir de décision au niveau national***;

Or. en

Amendement 99
Klara Dostalova, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que ***la proposition relative aux*** plans de partenariat national et régional ***ne reconnaît pas de manière adéquate le rôle stratégique*** des villes;	I. Considérant que ***les*** plans de partenariat national et régional ***devraient respecter pleinement le principe de partenariat en garantissant la participation effective*** des villes***, des régions et des autres parties prenantes concernées, tout en préservant la responsabilité des États membres en matière de programmation et de gestion de la politique de cohésion***;

Or. en

Amendement 100
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la proposition relative aux plans de partenariat national et régional ne reconnaît pas de manière adéquate le rôle stratégique des villes;	I. considérant que la proposition relative aux plans de partenariat national et régional ne reconnaît pas de manière adéquate le rôle stratégique des villes ***et ne garantit pas que leur contribution sera intégrée dans la version finale des plans***;

Or. en

Amendement 101
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que les villes situées dans les régions frontalières extérieures de l'Union supportent de manière disproportionnée les coûts économiques, sociaux et sécuritaires engendrés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, notamment en raison de la diminution de leur attractivité pour les investissements, de la perturbation des flux commerciaux et des pressions exercées sur les infrastructures et les services publics; que ces villes constituent des points névralgiques pour la connectivité, la résilience et la sécurité de l'Union et devraient bénéficier, dans le cadre de la politique de cohésion, d'un soutien spécifique en faveur des investissements dans les infrastructures, la mobilité, la connectivité numérique, le logement et la régénération urbaine;

Or. ro

Amendement 102
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la politique de cohésion doit rester une politique axée sur le territoire et gérée au niveau régional, tout en étant régie par les principes de subsidiarité, de proportionnalité et de partenariat, et qu'elle ne doit pas être transformée en un instrument centralisé, axé sur la performance, qui écarte les autorités régionales et locales de l'élaboration et de la gestion des investissements;

Or. en

Amendement 103
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que de nombreuses villes européennes et leurs environs sont confrontés à un déclin démographique, au vieillissement de la population et à de faibles taux de natalité, et que la politique de cohésion devrait soutenir les familles, le renouvellement des générations et les conditions permettant aux jeunes de rester dans leur région d'origine ou d'y revenir;

Or. en

Amendement 104
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I quater. considérant qu'un programme de l'Union européenne en faveur des villes ne doit pas conduire à négliger les régions rurales, montagneuses, frontalières et peu peuplées; que les zones urbaines et rurales sont interdépendantes sur le plan fonctionnel et doivent bénéficier d'un soutien intégré et équilibré;

Or. en

Amendement 105
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union;	1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union; ***souligne que ce programme devrait pleinement compléter la dimension territoriale de la politique de cohésion, et non s'y substituer, en reconnaissant que le développement urbain durable dépend de liens fonctionnels solides avec les régions environnantes et les zones rurales; précise toutefois que ce programme ne pourra être mis en œuvre que si les villes et les zones métropolitaines ont accès à des instruments financiers adaptés aux niveaux européen et national et sont éligibles à l'ensemble des fonds européens directs;***

Or. en

Amendement 106
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union;	1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union; ***souligne que sa mise en œuvre devrait respecter pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité, renforcer l'approche territoriale de la politique de cohésion et éviter de créer des charges administratives***

inutiles;

Or. en

Amendement 107
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union;	1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union; ***souligne que le programme reconnaît que les collectivités locales mettent en œuvre 70 % de la législation de l'Union européenne et jouent un rôle déterminant dans la réalisation de priorités fondamentales telles que la compétitivité, la transition climatique et l'inclusion sociale;***

Or. en

Amendement 108
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union;	1. salue la communication de la Commission européenne intitulée «Un programme de l'Union pour les villes: stimuler la croissance et la prospérité», qui fixe un cadre global pour le développement urbain dans l'Union ***et souligne que la DG REGIO est particulièrement bien placée pour diriger la mise en œuvre du***

programme de l'UE pour les villes et des mesures de politique urbaine qui y sont liées;

Or. en

Amendement 109
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. se félicite de la proposition de la Commission européenne visant à instaurer des dialogues réguliers avec les villes et à organiser chaque année un dialogue politique de haut niveau consacré aux villes; considère qu'il est essentiel de maintenir un contact direct avec les collectivités locales afin de recenser les goulets d'étranglement et les difficultés dans des domaines d'action précis, de mettre au jour les possibilités de simplification et d'harmonisation et de fournir des informations sur les ajustements nécessaires aux politiques de l'Union, ainsi que des recommandations en vue d'un soutien ciblé; estime que ces discussions politiques doivent être complétées par des consultations ciblées au niveau technique avec des praticiens urbains et avec la participation régulière des services compétents de la Commission;

Or. en

Amendement 110
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. se félicite que l'ordre du jour reconnaisse que les collectivités locales mettent en œuvre 70 % de la législation de l'Union européenne et jouent un rôle déterminant dans la réalisation de priorités essentielles telles que la compétitivité, la transition climatique et l'inclusion sociale;

Or. en

Amendement 111
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. se félicite que l'ordre du jour reconnaisse que les collectivités locales mettent en œuvre 70 % de la législation de l'Union européenne et jouent un rôle déterminant dans la réalisation de priorités fondamentales telles que la compétitivité, la transition climatique et l'inclusion sociale.

Or. en

Amendement 112
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. demande que les villes puissent bénéficier d'efforts de simplification et de la réduction de goulots d'étranglement potentiels, étant donné qu'elles constituent des bénéficiaires des

financements de l'Union et des acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'Union;

Or. en

Amendement 113
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam ***jusqu'à*** l'agenda territorial 2030;	2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam***, le programme urbain pour l'UE, l'accord de Ljubljana, la nouvelle Charte de Leipzig et*** l'agenda territorial 2030; ***souligne la contribution du nouveau Bauhaus européen à la promotion de nouvelles solutions urbaines; constate la fragmentation persistante des instruments et des politiques européennes destinés aux villes, ainsi que la nécessité d'une approche plus intégrée et coordonnée;***

Or. it

Amendement 114
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam jusqu'à l'agenda territorial 2030;	2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam jusqu'à l'agenda territorial 2030; ***souligne la nécessité de renforcer davantage les mécanismes de gouvernance multiniveaux associant les autorités urbaines, les États membres, la Commission et les autres parties prenantes à l'élaboration, à la***

mise en œuvre et à l'évaluation des politiques ayant une incidence sur les zones urbaines;

Or. ro

Amendement 115
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam jusqu'à l'agenda territorial 2030;	2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam jusqu'à l'agenda territorial 2030; ***souligne que l'approche globale préconisée par le pacte constitue la meilleure solution pour relever les défis liés à la mobilité dans les zones métropolitaines, grâce à la création d'un cadre propice à la coopération et à la mise en œuvre de projets communs couvrant à la fois les zones urbaines et rurales pour parvenir à des régions durables et interconnectées;***

Or. en

Amendement 116
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam jusqu'à l'agenda territorial 2030;	2. rappelle les résultats obtenus au fil du temps, depuis le pacte d'Amsterdam jusqu'à l'agenda territorial 2030; ***demande la poursuite de la mise en œuvre de ces principes grâce à des politiques plus ancrées sur le territoire, à un développement territorial équilibré, à une mise en œuvre simplifiée et à un***

partenariat renforcé entre l'Union, les États membres, les régions et les villes;

Or. en

Amendement 117
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite du portail internet des villes de l'Union, qui constitue un outil important susceptible de faciliter l'accès des villes à l'ensemble des aides européennes dont elles peuvent actuellement bénéficier; souligne que le soutien administratif revêt une importance capitale pour accroître la participation des villes de petite et moyenne taille aux actions et aux financements européens, et pour s'y retrouver dans le labyrinthe juridique que constituent les procédures complexes et les chevauchements entre les législations européennes et nationales; précise que cet outil devrait permettre un dialogue direct et l'accès à des solutions sur mesure pour aider les collectivités locales et régionales à clarifier et à résoudre des problèmes et des défis ponctuels liés aux projets financés par l'Union;

Or. en

Amendement 118
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	2 bis. souligne que le développement urbain ne peut être dissocié du développement territorial; demande à la Commission de promouvoir des investissements intégrés visant à renforcer les liens entre les villes, les petites et moyennes villes et les zones rurales environnantes, afin de réduire les disparités régionales et les pressions exercées sur les grandes agglomérations urbaines;

Or. ro

Amendement 119
André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. rappelle que, compte tenu des textes du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le logement n'est pas une compétence de l'Union européenne, et que celle-ci est du ressort exclusif de ses États membres.

Or. fr

Amendement 120
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des

politiques européennes;	politiques européennes; ***constate à cet égard que l'expérience des plans nationaux de reprise et de résilience a démontré les avantages d'une relation directe entre les administrations centrales et les communes; estime donc qu'il convient en priorité de valoriser ces expériences dans la future politique de cohésion, en luttant contre toute tendance à la centralisation et en garantissant la pleine participation des collectivités locales non seulement à la mise en œuvre des projets, mais dès la phase de programmation financière et de définition des priorités stratégiques;***

Or. it

Amendement 121
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes; ***insiste sur le fait que les autorités locales et régionales sont les mieux placées pour connaître les besoins territoriaux et demande qu'elles soient systématiquement associées à la définition des priorités d'investissement ainsi qu'à l'élaboration des programmes financés au titre de la politique de cohésion;***

Or. ro

Amendement 122
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques ***et des priorités*** européennes; ***insiste donc sur le fait que les collectivités locales et régionales devraient être reconnues comme des partenaires clés dans la mise en œuvre du programme, compte tenu de leurs responsabilités dans des domaines tels que les transports, l'aménagement du territoire et le logement;***

Or. en

Amendement 123
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes ***se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles*** doivent participer ***non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes***;	3. souligne que les villes doivent participer ***de manière appropriée à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui les concernent directement, dans le respect des compétences des États membres, de leurs structures constitutionnelles nationales et des principes de subsidiarité et de proportionnalité***;

Or. en

Amendement 124
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer ***non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des*** politiques ***européennes***;	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent ***activement*** participer***, aux côtés des autorités régionales et nationales, à la mise en œuvre des politiques de l'Union et à un dialogue structuré sur les futures initiatives*** politiques;

Or. en

Amendement 125
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration ***en commun*** des politiques européennes***; précise qu'elles nécessitent un cadre européen plus robuste qui reconnaît la nature interconnectée des défis urbains***;

Or. en

Amendement 126
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration ***en commun*** des politiques européennes***; précise qu'elles nécessitent un cadre européen plus robuste qui reconnaît la nature interconnectée des défis urbains***;

Or. en

Amendement 127
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration ***en commun*** des politiques européennes***; précise qu'elles nécessitent un cadre européen plus robuste qui reflète la nature interconnectée des défis urbains***;

Or. en

Amendement 128
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis	3. souligne que les villes ***et les zones fonctionnelles*** se situent en première ligne

européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;

face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes***, au moyen d'une gouvernance structurée à plusieurs niveaux conformément au principe de partenariat***;

Or. en

Amendement 129
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens; estime donc qu'elles doivent participer non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;	3. souligne que les villes se situent en première ligne face aux grands défis européens***, notamment en ce qui concerne leur rôle dans la mise en œuvre des politiques européennes sur le terrain***; estime donc qu'elles doivent participer ***pleinement et sur le plan structurel*** non seulement à la mise en œuvre, mais aussi à l'élaboration des politiques européennes;

Or. en

Amendement 130
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. reconnaît toutefois que le succès du programme de l'UE pour les villes dépendra de sa capacité à traduire les objectifs politiques en ressources financières adéquates, en une gouvernance à plusieurs niveaux

renforcée et en mécanismes de mise en œuvre plus clairs;

Or. en

Amendement 131
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***se félicite*** de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, ***qui a permis de réaffecter efficacement les*** ressources ***aux priorités émergentes***; se réjouit ***également*** des initiatives relatives au ***principe du*** droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;	4. ***prend acte*** de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, ***en soulignant que la réaffectation des*** ressources ***aurait dû se concentrer exclusivement sur les enjeux sociaux, sur la réduction des disparités territoriales, sur la crise du logement et sur les urgences en matière d'infrastructures liées à la crise de l'eau; exprime sa profonde préoccupation face à l'extension des objectifs de cohésion à des secteurs étrangers à sa mission initiale, au détriment du budget consacré au développement territorial***; se réjouit des initiatives relatives au droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques***, en soulignant que le droit de rester ne peut être garanti qu'en luttant contre le dépeuplement par la création d'emplois de qualité, le soutien à l'entrepreneuriat local et la connectivité numérique dans les zones périphériques, rurales et intérieures***;

Or. it

Amendement 132
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;	4. se félicite ***de la flexibilité existante dans le cadre*** de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; ***souligne que la flexibilité ne doit pas conduire à un affaiblissement de l'objectif fondamental de la politique de cohésion, à savoir la réduction des disparités économiques, sociales et territoriales, ni à l'affaiblissement des approches intégrées et fondées sur les réalités locales, et ne doit pas se faire au détriment de la prévisibilité et de la stabilité, qui sont des éléments essentiels à la planification des investissements à long terme;*** se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;

Or. ro

Amendement 133
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;	4. se félicite de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes***, telles que le logement ainsi que les infrastructures énergétiques et d'approvisionnement en eau***; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques; ***demande que l'initiative relative au principe du droit de rester aborde, entre autres, les défis***

auxquels sont confrontées les petites et moyennes villes et le déclin de leur population;

Or. en

Amendement 134
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;	4. se félicite de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes***, telles que le logement abordable, la décarbonation industrielle, la résilience dans le domaine de l'eau, la transition énergétique et la réduction des charges administratives pesant sur les PME***; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 135
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***se félicite*** de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion***, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et*** aux régions	4. ***prend acte*** de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion***; souligne que toute réaffectation des fonds de cohésion doit rester facultative pour les États membres concernés et ne doit pas affaiblir les objectifs initiaux de la politique de cohésion ni réduire le soutien***

ultrapériphériques;	***accordé*** aux régions ***moins développées, rurales, frontalières et défavorisées sur le plan démographique***;

Or. en

Amendement 136
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. se félicite de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;	4. se félicite de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit également des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions ***montagneuses, rurales,*** côtières et aux régions ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 137
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***se félicite*** de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit ***également*** des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;	4. ***prend acte*** de la révision à mi-parcours de la politique de cohésion, qui a permis de réaffecter efficacement les ressources aux priorités émergentes; se réjouit des initiatives relatives au principe du droit de rester, aux îles, aux régions côtières et aux régions ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 138
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. demande que l'évaluation des besoins urbains et l'allocation des ressources tiennent compte, outre de la population résidente, de la population effectivement desservie, de la population flottante, du nombre d'étudiants, des flux quotidiens de travailleurs frontaliers et des usagers des services publics de l'ensemble de la zone urbaine fonctionnelle; invite la Commission à élaborer une méthodologie commune pour mesurer la pression urbaine et métropolitaine, applicable à la programmation des fonds relevant de la politique de cohésion;

Or. ro

Amendement 139
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;	5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques; ***souligne que le fait de disposer d'économies urbaines robustes constitue une condition préalable à l'autonomie stratégique de l'Europe, compte tenu de la concentration des capacités industrielles, des infrastructures de recherche et de la main-d'œuvre***

qualifiée dans les zones urbaines;

Or. en

Amendement 140
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;	5. prend acte du rôle des ***petites, moyennes et grandes*** villes ***ainsi que des centres régionaux*** en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, l'éducation et la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques***, en particulier dans les régions touchées par l'évolution démographique et les changements structurels économiques***;

Or. de

Amendement 141
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;	5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques***, tout en soulignant la nécessité de veiller à ce que les avantages économiques et sociaux soient répartis plus équitablement et à ce que le développement urbain reste***

inclusif;

Or. en

Amendement 142
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements ***et*** des activités économiques;	5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements***,*** des activités économiques ***et en tant qu'acteurs essentiels de promotion de la santé, de la prévention et de conditions de vies saines***;

Or. en

Amendement 143
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;	5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques***, tout en garantissant un développement territorial équilibré dans l'ensemble des régions***;

Or. en

Amendement 144
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs ***de la*** croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;	5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs ***d'une*** croissance économique ***durable et inclusive***, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;

Or. en

Amendement 145
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;	5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, ***du patrimoine culturel,*** de l'éducation***, du sport*** et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;

Or. en

Amendement 146
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;	5. prend acte du rôle des villes en tant que moteurs de la croissance économique, de l'innovation, de la culture, de l'éducation***, de l'inclusion sociale*** et de la compétitivité européenne, mais aussi en tant que pôles d'attraction des talents, des investissements et des activités économiques;

Or. en

Amendement 147
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. insiste sur le rôle des villes au sein de l'écosystème d'innovation urbaine en tant qu'entités dotées d'une gouvernance structurée et de capacités opérationnelles pour piloter, tester et déployer des solutions innovantes; précise que le soutien, l'accès aux instruments financiers européens et le développement des pôles d'innovation urbaine sont essentiels au bon fonctionnement et au développement de ces systèmes et contribuent à une croissance durable et à une compétitivité accrue des villes européennes; souligne en particulier le potentiel des technologies numériques, de l'intelligence artificielle et de la gouvernance fondée sur les données pour améliorer la gestion de la mobilité, l'efficacité énergétique, la sécurité urbaine, le contrôle de la qualité de l'air et l'offre de services publics;

Or. en

Amendement 148
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle que le renforcement de la compétitivité et la promotion de la cohésion territoriale devraient être des objectifs complémentaires des futures politiques d'investissement de l'Union; reconnaît l'importance des écosystèmes locaux et régionaux pour renforcer la compétitivité des villes européennes en associant les entreprises, les universités, les organismes de recherche et les pouvoirs publics; souligne que le renforcement de la compétitivité des villes européennes doit aller de pair avec le renforcement de leur résilience, de leur capacité d'adaptation économique et de leur capacité à réagir aux crises futures;

Or. en

Amendement 149
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. reconnaît le rôle des villes dans la promotion de la culture, des valeurs et des traditions européennes, ainsi que de son patrimoine culturel; souligne l'importance de tenir compte des centres-villes historiques et de préserver le patrimoine historique et culturel européen lors de la conception de tout logement ou de toute initiative en matière d'efficacité énergétique susceptible d'endommager ce

patrimoine; insiste sur le fait que les zones urbaines constituent un pilier de l'identité européenne, ainsi que de son patrimoine culturel et de sa diversité;

Or. en

Amendement 150
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne l'importance de créer des conditions favorables aux investissements privés et à l'esprit d'entreprise, notamment pour les PME et les jeunes pousses;

Or. en

Amendement 151
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable;	6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable; ***souligne, à cette fin, la nécessité d'une transition systémique vers des politiques intégrées et ancrées sur le territoire, s'appuyant sur des données géoréférencées et des systèmes d'information géographique (SIG) afin de cartographier de manière analytique les inégalités; appelle à dépasser la logique fragmentée des appels à propositions, qui pénalise souvent les collectivités locales***

	disposant de capacités administratives plus limitées, au profit de mécanismes de financement structurels et de co-conception; demande que ces instruments visent en priorité à combler les inégalités d'opportunités au niveau micro-territorial et à lutter contre la pauvreté éducative, en garantissant la mise en œuvre intégrale de la garantie européenne pour l'enfance dans les zones urbaines les plus vulnérables;

Or. it

Amendement 152
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable;	6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable; ***précise que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes font partie intégrante de cette composante; attire l'attention sur les lacunes généralisées de données concernant l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la politique de cohésion et de l'urbanisme et invite les États membres à adopter des méthodes de collecte de données ventilées par sexe;***

Or. en

Amendement 153
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable;	6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable; ***rappelle que la politique de cohésion doit rester une politique d'investissement local robuste, visant à soutenir un développement territorial équilibré, à réduire les disparités régionales, à renforcer la compétitivité et à veiller à ce qu'aucun territoire ne soit laissé pour compte;***

Or. en

Amendement 154
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable;	6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable; ***insiste sur la nécessité de réduire les inégalités et de garantir des services publics accessibles et de qualité;***

Or. it

Amendement 155
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne que la cohésion sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable;	6. souligne que la cohésion ***économique,*** sociale et territoriale est une composante essentielle du développement urbain durable;

Or. en

Amendement 156
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. exprime sa profonde préoccupation face à l'aggravation de l'effet «îlot de chaleur urbain» (ICU), qui constitue un défi croissant pour la santé publique et la qualité de vie dans les villes; invite la Commission à promouvoir, parmi les priorités du programme urbain pour l'UE, des plans de verdissement urbain et des mesures intégrées de régénération des écosystèmes, notamment les corridors verts et bleus et la désimperméabilisation des sols; recommande que ces mesures favorisent l'ombrage naturel et la perméabilité des infrastructures publiques, scolaires et piétonnes, sur la base de cartographies de l'ombre et d'analyses microclimatiques locales, afin de garantir des solutions ciblées visant à protéger les catégories de population les plus fragiles;

Or. it

Amendement 157
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne le rôle des villes en tant qu'acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la double transition écologique

et numérique; demande que la politique de cohésion et les autres instruments de l'Union aident les collectivités locales à déployer des technologies innovantes, à améliorer l'utilisation rationnelle des ressources, à réduire les émissions et à renforcer les services publics numériques, de manière à ce qu'aucun citoyen ne soit laissé pour compte;

Or. en

Amendement 158
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que la promotion de la santé, la prévention des maladies et la réduction des inégalités en matière de santé doivent constituer un objectif transversal de toutes les politiques de développement urbain et de la politique de cohésion, conformément à l'approche «La santé dans toutes les politiques» de l'Organisation mondiale de la santé;

Or. en

Amendement 159
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité; ***souligne, à cet effet, que la sécurité urbaine ne peut reposer exclusivement sur des mesures de***

surveillance et de contrôle, mais doit être assurée par le biais d'une stratégie intégrée de sécurité sociale; insiste sur l'importance des investissements visant à revitaliser les espaces publics, créer des équipements sociaux, culturels et sportifs et restaurer le tissu communautaire, en tant qu'outils essentiels pour prévenir la marginalisation, lutter contre la criminalité et promouvoir des quartiers dynamiques et inclusifs;

Or. it

Amendement 160
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité***, notamment à la frontière orientale, comme l'a souligné la Commission européenne dans sa communication de février 2026 sur les régions frontalières orientales***; ***souligne que les villes et les collectivités locales sont en première ligne lorsqu'il s'agit de réagir rapidement à des situations de crise, qu'elles soient d'origine naturelle ou non; affirme l'importance des infrastructures, des mécanismes et des protocoles de protection civile, ainsi que de la diffusion locale des informations essentielles relatives à ces aspects;***

Or. en

Amendement 161
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité ***et la sûreté publique, notamment au moyen de mesures visant à prévenir la hausse de la criminalité urbaine, à améliorer la sécurité routière et à redorer l'image des espaces publics***; ***souligne que des environnements urbains sûrs, sécurisés et fonctionnant correctement sont également essentiels pour relever les défis démographiques dans les zones urbaines, améliorer la qualité de vie et rendre les villes plus attrayantes pour y vivre, y travailler et y élever une famille;***

Or. en

Amendement 162
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité ***et la préparation civile***; ***souligne que les villes situées dans les régions frontalières orientales sont directement exposées aux conséquences des menaces hybrides, notamment les incursions de drones dans l'espace aérien de l'Union, qui ont perturbé le trafic aérien, le tourisme et la confiance des investisseurs bien au-delà des zones directement touchées; estime que ces villes ont besoin d'un soutien spécifique dans le cadre de la politique de cohésion et du programme de l'UE pour les villes;***

Or. en

Amendement 163
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité; ***souligne que pour que les politiques soient efficaces en matière de sécurité urbaine, elles devraient s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et de la violence, renforcer la coopération entre les autorités locales et les forces de l'ordre, et veiller à ce que les espaces publics restent sûrs et accessibles à tous les citoyens;***

Or. en

Amendement 164
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité***, notamment en matière d'ordre public, de prévention de la criminalité et de gestion des conséquences locales de la migration irrégulière, et insiste sur la nécessité de maintenir des ressources et des compétences suffisantes au niveau des autorités nationales, régionales et locales***;

Or. en

Amendement 165
Denis Nesci

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité ***et la préparation aux crises***; ***souligne la nécessité d'accorder une attention particulière aux villes situées dans les régions frontalières et dans les territoires les plus exposés aux risques géopolitiques.***

Or. it

Amendement 166
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité;	7. insiste sur le rôle des villes pour renforcer la sécurité ***et la lutte contre les menaces hybrides et souligne, à cet égard, la situation particulière des villes situées dans les régions frontalières orientales de l'Union, à la frontière avec la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine***;

Or. ro

Amendement 167
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à présenter une nouvelle stratégie européenne de lutte contre les drogues de synthèse, en renforçant la prévention, la coopération transfrontière, la surveillance des

nouvelles substances psychoactives et une approche intégrée associant la santé, y compris les questions de santé mentale et de santé publique, la sécurité et l'inclusion sociale, compte tenu de l'impact croissant de ces phénomènes sur les villes et sur les groupes les plus vulnérables; insiste également sur la nécessité de prendre en considération les différentes routes du commerce illicite, y compris les routes atlantiques, et les spécificités des villes situées dans les régions frontalières, périphériques et ultrapériphériques dans ce contexte;

Or. pt

Amendement 168
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande que les investissements en matière de préparation civile urbaine, notamment les abris publics, les capacités de stockage, les communications d'urgence et les moyens de lutte contre les drones des infrastructures urbaines essentielles, soient éligibles au titre des instruments de la politique de cohésion et des plans de partenariat national et régional; demande également une amélioration des conditions de financement pour les villes situées dans les régions frontalières orientales, notamment au moyen d'une augmentation des taux de cofinancement de l'Union et d'un renforcement des préfinancements, compte tenu de leur exposition aux risques en matière de sécurité et de leurs capacités budgétaires limitées;

Or. en

Amendement 169
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'efficacité des stratégies de sécurité sociale intégrée dépend également des capacités administratives et opérationnelles des autorités locales; insiste sur la nécessité de renforcer les mesures en faveur de la formation du personnel municipal chargé des services de proximité, tels que les assistants sociaux, les éducateurs de rue et les médiateurs culturels, en garantissant la continuité des actions en faveur du respect de la loi et de l'inclusion dans les quartiers les plus complexes;

Or. it

Amendement 170
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. reconnaît que la pression persistante résultant des migrations peut faire peser une charge importante sur les domaines du logement, de l'éducation, des soins de santé et d'autres services locaux, et peut également créer des défis supplémentaires en matière de sécurité publique; invite la Commission et les États membres à tenir compte de ces

incidences lors de l'élaboration des politiques urbaines;

Or. en

Amendement 171
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'instrument d'appui technique devrait comporter un volet urbain spécifique destiné aux villes petites et moyennes, directement accessible aux villes et aux zones urbaines fonctionnelles, afin de soutenir les capacités administratives, l'innovation dans le secteur public, la préparation de projets et les réformes nécessaires à la mise en œuvre du programme de l'UE pour les villes;

Or. en

Amendement 172
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que, dans des circonstances exceptionnelles, les villes et les collectivités locales et régionales ont besoin de procédures de passation de marchés rapides et simplifiées, d'un traitement accéléré des autorisations, ainsi que de procédures claires de communication et de coordination avec les autres autorités compétentes afin de garantir la sécurité et la sûreté des

citoyens;

Or. en

Amendement 173
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. soutient la mise en place d'environnements favorables aux familles et d'infrastructures communautaires dans les villes afin de créer des conditions propices pour fonder un foyer chez les jeunes et les groupes vulnérables;

Or. en

Amendement 174
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. insiste sur l'importance de dépasser les modèles d'urbanisme ségrégatifs qui favorisent le sentiment d'insécurité; souligne, à cette fin, la nécessité de promouvoir la mixité fonctionnelle et temporelle dans les quartiers périphériques et les pôles d'échange, en soutenant les plans des temps et des rythmes urbains en tant qu'outils de gouvernance territoriale visant à réguler et à synchroniser les horaires de la ville afin de concilier les rythmes de vie des citoyens avec les exigences professionnelles et celles des services publics; constate que cette

approche, en facilitant l'implantation de services, de petits commerces et d'activités culturelles de proximité, est essentielle pour garantir une présence active sur le territoire ainsi qu'une vigilance sociale spontanée et continue;

Or. it

Amendement 175
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. soutient la création d'espaces verts et de paysages naturels en milieu urbain au moyen d'une politique de plantation adaptée; estime que les espaces verts en milieu urbain contribuent à une meilleure qualité de vie grâce à l'amélioration de la qualité de l'air et ont des effets positifs sur la santé des citoyens; reconnaît que la promotion des espaces verts en milieu urbain contribue à une meilleure protection de l'environnement et à la réalisation des objectifs climatiques de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 176
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. réaffirme que l'espace urbain constitue un bien commun essentiel dont l'accessibilité et la

jouissance équitable par le public doivent être protégées contre les risques de fragmentation territoriale et d'exclusion sociale; insiste sur la nécessité de soutenir des projets de régénération urbaine fondés sur la gestion participative des biens communs et sur une conception environnementale soignée, en tant qu'outils essentiels pour favoriser une présence communautaire décentralisée et une vigilance sociale active et spontanée sur le territoire; souligne, dans ce contexte, l'importance d'un reboisement urbain ciblé en tant qu'infrastructure stratégique de sécurité intégrée, capable à la fois de véhiculer un sentiment de présence institutionnelle et communautaire visant à prévenir la petite délinquance et la dégradation urbaine, et d'accroître la résilience aux changements climatiques en réduisant l'effet d'îlot de chaleur, en atténuant les risques d'inondations et en améliorant la qualité de vie et la santé publique dans les espaces urbains fragiles;

Or. it

Amendement 177
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***constate que*** la crise du logement ***est l'une des principales priorités politiques***; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. ***insiste sur la nécessité de faire de*** la crise du logement ***une priorité politique absolue et exprime sa vive préoccupation face aux difficultés de logement croissantes qui pèsent en particulier sur les étudiants et les jeunes en formation dans l'Union, dont le taux de surcoût lié au logement se situe constamment au-dessus de la moyenne***; souligne le rôle central des autorités locales dans

l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables; ***souligne, par ailleurs, l'importance d'associer à la réalisation de constructions nouvelles la réhabilitation, la réutilisation et la valorisation du patrimoine immobilier existant, en combinant l'offre de logements abordables avec des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de mise à niveau sismique des bâtiments, afin d'accélérer la réponse au besoin de logements et de lutter contre l'artificialisation des sols;***

Or. it

Amendement 178
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables; ***souligne que la politique de cohésion peut apporter une contribution significative à la résolution des problèmes de logement dans les villes en soutenant les investissements dans des logements abordables, durables et économes en énergie; insiste sur l'importance d'accroître l'offre de logements sociaux de qualité et de veiller à ce que les politiques de logement répondent aux besoins réels des groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées, les ménages à faibles revenus, les jeunes et les familles, en favorisant l'accessibilité,***

le caractère abordable et l'inclusion sociale;

Or. en

Amendement 179
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques***; observe que la pression croissante qui s'exerce sur les marchés du logement dans de nombreuses villes européennes résulte à la fois d'une offre insuffisante de logements, de l'évolution démographique et des pressions migratoires, et qu'elle nécessite donc des réponses politiques globales***; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables; ***insiste sur le fait que l'augmentation de l'offre de logements reste essentielle pour améliorer l'accessibilité financière au logement; demande un soutien à la construction de nouveaux logements et à la rénovation du parc immobilier existant, dans le respect des compétences nationales;***

Or. en

Amendement 180
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables; ***rappelle que les politiques du logement relèvent avant tout de la responsabilité des États membres et des collectivités locales, et que l'action de l'Union devrait viser principalement à faciliter les investissements, à lever les obstacles et à soutenir l'échange de bonnes pratiques, et ce, dans le plein respect du principe de subsidiarité;***

Or. en

Amendement 181
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central ***des États membres et*** des autorités ***régionales et*** locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement***, conformément au principe de subsidiarité***; salue le futur plan européen pour des logements abordables***, à condition qu'il respecte les compétences nationales, soutienne à la fois le logement locatif abordable et l'accès à la propriété, et mobilise les ressources existantes en matière de cohésion plutôt que de les détourner***;

Or. en

Amendement 182
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables; ***demande un soutien accru en faveur de la réhabilitation des friches industrielles, de la réutilisation des zones urbaines existantes et de la rénovation des bâtiments sous-utilisés, afin d'accroître l'offre de logements tout en réduisant la pression sur les terrains nus;***

Or. en

Amendement 183
André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement***; salue le*** futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement ***- notamment du logement social, s'agissant des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne -*** est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement***; tout en rappelant que l'Union européenne n'est pas compétente en matière de logement, ce qui contredit la logique même du*** futur plan européen pour des logements abordables;

Or. fr

Amendement 184
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables; ***souligne que l'action de l'Union dans le domaine du logement doit respecter pleinement les compétences des États membres, la diversité des systèmes de logement nationaux et locaux, ainsi que les principes de subsidiarité et de proportionnalité;***

Or. en

Amendement 185
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques ***et sociales; précise que la crise se manifeste de manière très différente selon les villes et les territoires***; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration ***et la mise en œuvre rapide*** de stratégies efficaces en matière de logement***, grâce à des solutions adaptées au contexte local élaborées conjointement par les villes, les régions et les États membres***; salue le futur plan européen pour des

logements abordables;

Or. en

Amendement 186
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement ***est*** l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue ***le*** futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement ***constitue*** l'une des principales priorités politiques ***de l'Union***; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration ***et la mise en œuvre*** de stratégies efficaces en matière de logement***, notamment dans le développement de solutions favorisant l'accessibilité pour les jeunes, les familles et la classe moyenne***; salue ***l'initiative relative au*** futur plan européen pour des logements abordables;

Or. pt

Amendement 187
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables; ***souligne que l'augmentation de l'offre de logements sociaux durables et abordables devrait***

devenir l'une des priorités stratégiques d'investissement de la future politique de cohésion;

Or. en

Amendement 188
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables ***et soutient le recours à des investissements publics et privés pour accroître l'offre de logements abordables***;

Or. it

Amendement 189
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables;	8. constate que la crise du logement est l'une des principales priorités politiques; souligne le rôle central des autorités locales dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de logement; salue le futur plan européen pour des logements abordables ***et demande qu'il soit assorti de ressources financières adéquates***;

Or. ro

Amendement 190
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission à veiller à ce que la future stratégie de l'Union pour un tourisme durable tienne compte des effets négatifs croissants du tourisme de masse et de la prolifération des locations de courte durée sur le logement ainsi que sur les économies urbaines et la qualité de vie, y compris en ce qui concerne les déplacements de services essentiels, qui exacerbent la gentrification, en particulier dans les zones urbaines, côtières et rurales à forte pression; souligne la nécessité de mesures législatives et financières concrètes pour aider les États membres et les autorités régionales et locales à réglementer le marché de l'hébergement touristique conformément à la jurisprudence de la CJUE, à lutter contre la conversion des logements résidentiels en unités touristiques, y compris illégales, et à faire respecter la loi; estime que la préservation des villes en tant que lieux où les citoyens peuvent vivre, et pas uniquement des lieux de tourisme, doit être un pilier essentiel d'un modèle touristique durable;

Or. en

Amendement 191
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne le rôle des collectivités locales dans la réponse aux défis liés au logement, par l'intermédiaire de la modernisation du parc immobilier existant, de stratégies intégrées de régénération urbaine, de la réhabilitation et de l'entretien des bâtiments et des infrastructures (qui, dans certains cas justifiés, devraient pouvoir être financés par des fonds européens), de l'efficacité énergétique et de la décarbonation des logements, ainsi que de la réaffectation de bâtiments publics ou inoccupés à de nouvelles fins sociales et économiques; encourage l'adoption de solutions innovantes et durables, notamment dans le cadre de l'initiative «nouveau Bauhaus européen», qui favorisent l'inclusion sociale, la mise en valeur du patrimoine local et la résilience des quartiers;

Or. pt

Amendement 192
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que la compétence en matière de logement implique directement les entités locales et les autorités urbaines; insiste sur le fait que toute action dans ce domaine doit respecter le rôle et les compétences des autorités nationales, régionales et locales en la matière; souligne en outre que toute initiative de la Commission devrait se conformer pleinement au principe de subsidiarité, à commencer par le niveau local, et respecter spécifiquement les autorités locales dans ce domaine;

suggère que les actions au niveau de l'Union pourraient consister à soutenir les entités locales par le biais de fonds européens, à réduire les procédures bureaucratiques excessives et à faciliter le respect des exigences énergétiques au niveau de la construction;

Or. en

Amendement 193
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission, dans le cadre de la mise en œuvre du plan européen pour des logements abordables, à intégrer des critères de conditionnalité sociale dans l'attribution des financements de l'Union destinés au logement étudiant, en veillant à ce que ces investissements soient affectés en priorité à des organismes gestionnaires à but non lucratif, à des projets de régénération urbaine du patrimoine public inutilisé et à des coopératives de logement à loyer modéré permanent, ce qui constitue une mesure essentielle pour lutter contre les disparités régionales en matière d'attractivité universitaire et pour préserver la cohésion territoriale;

Or. it

Amendement 194
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que l'accès à un logement durable et abordable devrait être abordé dans le cadre de stratégies intégrées de régénération urbaine et d'un développement urbain ancré dans le territoire, combinant le logement social et le logement public, la régénération des quartiers, l'espace public, la rénovation énergétique, l'adaptation au changement climatique, la mobilité durable, l'accessibilité aux services essentiels et aux infrastructures sociales; estime que ces stratégies devraient répondre aux besoins spécifiques des villes et des zones urbaines fonctionnelles et refléter autant que possible les principes du nouveau Bauhaus européen;

Or. en

Amendement 195
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. demande que le taux de cofinancement de l'Union tienne compte du caractère métropolitain de l'investissement, de sa contribution aux objectifs climatiques et sociaux de l'Union, du nombre effectif de bénéficiaires et de la capacité du projet à générer des recettes, et non exclusivement de la catégorie de développement de la région; demande qu'un taux de cofinancement majoré soit accordé aux projets intercommunaux, aux investissements réalisés dans le cadre des contrats climatiques des villes (Climate City Contracts) ainsi qu'aux infrastructures publiques essentielles ne

générant pas de recettes suffisantes;

Or. ro

Amendement 196
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que l'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les villes est la crise du logement, qui doit être abordée sous deux angles: le manque de logements de qualité et abordables pour les familles et les jeunes, ainsi que les bâtiments abandonnés; précise que les bâtiments et les espaces abandonnés ne constituent pas uniquement des possibilités de logement manquées, mais aussi des risques pour la sécurité qui nuisent à la qualité des quartiers et à la qualité de vie dans la région concernée;

Or. en

Amendement 197
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite la Commission et les États membres à mettre en place, dans le cadre de la politique de cohésion, des instruments financiers ciblés afin d'aider les collectivités locales des zones urbaines côtières et insulaires à forte demande à développer leur parc de logements sociaux, étudiants et abordables, et ainsi éviter le départ des jeunes et des

travailleurs locaux indispensables;

Or. en

Amendement 198
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne que la transition vers un parc immobilier décarboné devrait être soutenue par des stratégies territoriales intégrées qui associent d'emblée la planification énergétique, les politiques de rénovation et le développement urbain durable; insiste sur le rôle important des villes et des régions dans la coordination des plans locaux en matière de chaleur et de froid avec les plans nationaux de rénovation des bâtiments et appelle à leur participation effective dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des investissements correspondants;

Or. en

Amendement 199
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne que les étudiants sont particulièrement touchés par la crise du logement et que le plan européen pour un logement abordable, ainsi que tous les autres programmes européens, devraient envisager le recours à divers instruments financiers européens et nationaux afin de

répondre rapidement à ce défi, en améliorant la qualité de vie et le caractère abordable de l'enseignement supérieur pour les jeunes Européens;

Or. en

Amendement 200
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne qu'il est essentiel d'étudier les moyens de prévenir le dépeuplement dans les zones rurales et dans les villes petites et moyennes, tout en favorisant l'accès au logement, par des mesures combinant à la fois des actions en matière de logement et la mise en place d'infrastructures sociales, sanitaires, éducatives, énergétiques et de transport dans les zones touchées par un déclin démographique;

Or. en

Amendement 201
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. recommande la mise en place systématique d'un «Child Check» en tant qu'outil permanent d'analyse territoriale et de suivi ex ante dans le cadre des programmes de régénération urbaine et de logement social financés par la politique de cohésion, afin de garantir

une évaluation de l'impact générationnel de chaque projet d'urbanisme sur les droits de l'enfant;

Or. it

Amendement 202
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. insiste sur le fait que les zones insulaires et périurbaines font face à des coûts de construction et de transport des matières premières plus élevés; invite instamment la Commission à accorder une plus grande souplesse et à augmenter les taux de cofinancement pour les projets de rénovation de logements et d'efficacité énergétique dans ces régions;

Or. en

Amendement 203
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. demande que l'accès au logement et les services associés soient considérés comme un domaine stratégique dans les objectifs politiques des futurs fonds de la politique de cohésion, en particulier pour les prochaines générations, et dans le programme politique des villes; souligne à cet égard que les mesures liées au logement qui peuvent être financées par les fonds de cohésion doivent être éligibles

en fonction des demandes et des nécessités des autorités régionales et locales, compte tenu de leurs propres spécificités;

Or. en

Amendement 204
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. souligne que la pénurie de logements étudiants abordables dans de nombreuses villes européennes constitue un obstacle croissant à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, à la mobilité et au développement des compétences; invite la Commission, les États membres et les collectivités locales à étudier la mise en place de mécanismes de financement spécifiques et de partenariats public-privé visant à accroître l'offre de logements étudiants abordables et de qualité;

Or. en

Amendement 205
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. insiste sur la nécessité urgente de protéger les ménages vulnérables confrontés à de graves difficultés financières et au risque de saisie immobilière; invite la Commission et les États membres à recourir à la politique de cohésion pour financer des

services de conseil locaux, des mécanismes de médiation en cas d'endettement et des filets de sécurité en matière de logement visant à prévenir les expulsions forcées et à garantir le maintien dans la résidence principale;

Or. en

Amendement 206
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. estime que toute utilisation des fonds de la politique de cohésion pour des projets de logement doit être conforme aux objectifs de ladite politique et éviter de favoriser la surpopulation dans les zones urbaines à forte densité de population; considère que l'utilisation des fonds de la politique de cohésion pour des projets de logement devrait respecter son objectif de lutte contre le dépeuplement dans les régions en retard de développement; suggère que les objectifs de lutte contre le dépeuplement de certaines régions et villes et la pénurie de logements peuvent être abordés simultanément au moyen de projets de connectivité améliorés;

Or. en

Amendement 207
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 quinquies. se déclare profondément préoccupé par l'acquisition à grande échelle de terrains et de biens immobiliers résidentiels par des fonds spéculatifs et des investisseurs de pays tiers, ce qui fait grimper artificiellement les prix des biens immobiliers et entraîne le déplacement de communautés locales; invite la Commission à aider les collectivités locales à mettre en œuvre des garanties réglementaires et des mécanismes de contrôle locaux ciblés afin de protéger les marchés du logement régionaux contre les investissements prédateurs provenant de pays tiers;

Or. en

Amendement 208
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. invite la Commission et les États membres à soutenir les villes dans leurs efforts visant à encourager la rénovation et la reconversion de bâtiments inoccupés et abandonnés en logements abordables, en logements étudiants et en infrastructures sociales; se déclare préoccupé par la financiarisation croissante du logement et par les incidences des pratiques spéculatives excessives et des marchés de la location à court terme sur l'accessibilité au logement;

Or. en

Amendement 209
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi;	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi; ***souligne que ce principe ne peut être garanti que par des investissements dans des emplois de qualité, des logements abordables, les infrastructures, les services publics et la connectivité, en particulier dans les régions confrontées au déclin démographique et au dépeuplement; souligne que cet objectif est d'autant plus important que la population des régions à prédominance rurale de l'Union a diminué en moyenne de 0,1 % par an entre 2015 et 2020, tandis que celle des régions à prédominance urbaine a augmenté de 0,4 % par an, ce qui met en évidence la nécessité d'investissements territoriaux équilibrés***

Or. ro

Amendement 210
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi;	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi; ***souligne, à cet égard, la nécessité de coordonner les programmes urbains avec les stratégies en faveur des régions intérieures et des zones de montagne, en garantissant des***

investissements dans les infrastructures numériques et physiques afin de lutter contre le dépeuplement et le vieillissement démographique, en particulier dans les régions défavorisées sur le plan structurel;

Or. it

Amendement 211
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi;	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi; ***souligne que la situation des villes situées à la frontière orientale est particulièrement difficile en raison de la guerre en Ukraine, qui entraîne la fermeture des frontières, la rupture des liens économiques et sociaux, ainsi qu'une baisse de l'attractivité de ces régions pour les investisseurs et les acteurs économiques;***

Or. en

Amendement 212
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme

étant chez soi;

étant chez soi; ***souligne que la lutte contre le déclin démographique devrait faire partie intégrante des politiques de développement urbain, en créant des conditions qui encouragent les jeunes et les familles à rester, à travailler et à élever leurs enfants dans les villes européennes;***

Or. en

Amendement 213
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre***, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi***;	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire ***pour chaque personne de demeurer,*** de vivre ***et de s'épanouir à l'endroit où elle choisit de vivre par un accès effectif à des possibilités, à des services d'intérêt général de qualité, à l'éducation, aux soins de santé, à un emploi décent et à des conditions de vie adéquates, sans être contrainte de partir en raison de disparités économiques ou sociales***;

Or. en

Amendement 214
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme

étant chez soi;	étant chez soi***, en bénéficiant d'un accès à des services publics de qualité, notamment en matière de transports, de logement abordable, d'emploi de qualité et d'égalité des chances***;

Or. en

Amendement 215
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi;	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi; ***invite la Commission à veiller à ce que ce principe soit mis en œuvre de manière effective et concrète pour la nouvelle période couverte par le CFP;***

Or. en

Amendement 216
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance ***du principe du droit*** de rester***, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi***;	9. affirme l'importance ***de permettre aux personnes*** de rester ***dans leur communauté d'origine par la garantie d'un accès à un emploi stable, à un logement abordable, à l'éducation, aux soins de santé, aux transports et à d'autres services publics essentiels, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux familles***;

Or. en

Amendement 217
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi;	9. affirme l'importance du principe du droit de rester, c'est-à-dire de vivre, de travailler et de construire son avenir dans les territoires que l'on considère comme étant chez soi***, qui doit également s'appliquer aux zones urbaines et aux villes***;

Or. pt

Amendement 218
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. appelle au lancement de projets de connectivité dans les villes petites et moyennes afin de garantir le droit de rester et de permettre à la population locale de vivre dans son lieu d'origine; estime que l'amélioration des connexions avec les capitales, les grandes villes et les centres urbains ainsi qu'avec les zones urbaines pourrait contribuer à lutter contre le dépeuplement, tout en augmentant le nombre de logements disponibles sur le marché; estime que ce type d'investissement devrait aller de pair avec la mise en place d'autres services de base, tels que les services de santé, d'éducation, d'énergie et d'approvisionnement en eau, dans les

zones concernées par un déclin démographique;

Or. en

Amendement 219
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande que soient éligibles l'acquisition de terrains et de bâtiments, la reconversion de biens immobiliers inutilisés, la régénération de terrains dégradés, la construction et la rénovation de logements publics destinés à la location, ainsi que les infrastructures nécessaires aux nouveaux projets de logements abordables; demande que le soutien puisse bénéficier aux jeunes, aux familles, aux étudiants, aux personnes vulnérables et aux travailleurs essentiels, avec l'instauration de conditions garantissant l'accessibilité financière à long terme ainsi que de mesures visant à prévenir le déplacement des communautés existantes;

Or. ro

Amendement 220
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne, à cet égard, la nécessité de coordonner le programme de l'UE pour les villes avec les stratégies

territoriales en faveur des régions intérieures et des zones de montagne, en garantissant des investissements ciblés dans les infrastructures numériques et physiques afin de lutter contre le dépeuplement et le vieillissement démographique, en particulier dans les régions défavorisées sur le plan structurel ou confrontées à des défis démographiques graves et permanents;

Or. it

Amendement 221
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. insiste sur le fait que les villes européennes sont en première ligne face à la crise climatique et sont confrontées à des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et extrêmes; souligne la nécessité de libérer le potentiel des villes pour qu'elles soient à l'origine de changements transformateurs, en favorisant l'aménagement durable, la restauration du patrimoine arboricole et les innovations techniques, et d'aider les villes à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2040;

Or. en

Amendement 222
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que la politique de cohésion devrait contribuer activement à inverser le déclin démographique en soutenant les familles, le logement familial à prix abordable, les structures d'accueil des enfants et les services qui encouragent les jeunes à rester dans leur région d'origine ou à y revenir, ainsi qu'en instaurant des conditions propices au renouvellement naturel des générations;

Or. en

Amendement 223
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que le principe du droit de rester et le déclin démographique exigent la mise en place de politiques territoriales intégrées visant à soutenir les jeunes familles, à proposer des services de garde d'enfants abordables, à favoriser le vieillissement actif, à retenir les talents, à renforcer la solidarité intergénérationnelle et à attirer des travailleurs qualifiés dans les zones urbaines et périurbaines;

Or. en

Amendement 224
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. souligne que, malgré un PIB moyen par habitant plus élevé que dans les zones rurales, de nombreuses villes sont confrontées à des inégalités intra-urbaines croissantes, à de graves difficultés d'accès au logement, au sans-abrisme et à des poches de pauvreté dans les quartiers urbains défavorisés; affirme que la politique de cohésion et le programme relatif au droit de rester doivent répondre à ces défis au moyen d'investissements intégrés et adaptés au contexte local dans les domaines du logement abordable, des services publics, de la mobilité durable, de la résilience face aux changements climatiques et des infrastructures sociales;

Or. en

Amendement 225
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. souligne que, dans les villes, le respect du principe du droit de rester nécessite de répondre de manière systémique à la hausse du coût de la vie, qui aggrave les inégalités et exclut progressivement les ménages à faibles et moyens revenus, les jeunes et les travailleurs, y compris dans les secteurs essentiels, érodant ainsi le tissu social des villes et le sentiment d'appartenance des habitants à l'espace urbain dans lequel ils vivent;

Or. en

Amendement 226
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines ***des*** transports, ***de*** l'éducation, ***des*** soins de santé ***et de*** l'emploi***;*** demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines ***suivants:***
	a) le transport: des systèmes de mobilité durable intégrés, comprenant les transports ***en commun***, ***les infrastructures cyclables, les réseaux piétonniers, les pôles d'échange multimodaux, la mobilité zéro émission, les services de transport accessibles et les systèmes de transport intelligents;***
	b) l'éducation: des services de garde d'enfants abordables, des écoles et des espaces publics adaptés aux enfants;
	les soins de santé: des soins de santé préventifs, des services de santé mentale, des infrastructures de santé numériques, un urbanisme favorable à la santé et un accès équitable aux soins de santé primaires;
	c) l'aide sociale: l'accessibilité, en garantissant aux personnes handicapées un accès égal aux transports, au logement, à l'éducation, ***aux*** soins de santé***, aux services publics, aux infrastructures numériques et aux espaces publics;***
	d) l'emploi***: l'accompagnement, le perfectionnement et la reconversion professionnels;***
	demande la promotion des investissements

dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité ***et l'accessibilité*** des espaces publics, en accordant une attention particulière ***aux familles nombreuses, aux familles monoparentales, aux jeunes,*** aux femmes et aux groupes vulnérables;

Or. en

Amendement 227
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment ***dans les domaines des*** transports, ***de*** l'éducation, ***des*** soins de santé et ***de l'emploi***; demande la promotion ***des*** investissements dans la mobilité durable, ***les*** transports en commun et la sécurité des espaces publics***, en accordant*** une attention particulière ***aux*** femmes et ***aux*** groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle ***stratégique et indispensable*** des villes dans la fourniture de services essentiels de ***haute*** qualité, ***en ce qui concerne*** notamment ***les*** transports, l'éducation, ***les*** soins de santé et ***les politiques actives en faveur de l'emploi***; demande ***par conséquent*** la promotion ***d'***investissements ***concrets*** dans la mobilité durable, ***dans le renforcement des réseaux de*** transports en commun et***, à titre de priorité absolue, dans la protection de*** la sécurité ***et de la qualité*** des espaces publics***, dans les centres-villes et surtout dans les banlieues. Ces interventions doivent viser à garantir un contrôle minutieux et une présence active sur le territoire, en redonnant aux citoyens des espaces publics sûrs, éclairés et accessibles à tous.*** Une attention particulière ***et prioritaire doit être accordée à la protection des*** femmes***, des mineurs, des personnes âgées*** et ***de tous les*** groupes ***les plus*** vulnérables***, en luttant avec fermeté contre toute forme de dégradation et de criminalité afin de garantir le droit fondamental à la sécurité et à la libre jouissance de sa ville.***

Or. it

Amendement 228
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, ***les transports en commun*** et la sécurité des espaces publics, ***en accordant une attention particulière aux*** femmes et ***aux*** groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, ***dans les systèmes de transports en commun*** et ***dans*** la sécurité des espaces publics, ***en tenant compte des spécificités territoriales et des différentes capacités géographiques pour la mise en œuvre de solutions de mobilité adaptées, y compris les transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens, ainsi que de la nécessité de garantir des moyens de transport adaptés et la création, la modernisation et l'entretien des infrastructures nécessaires; souligne la nécessité de veiller à ce que ces mesures répondent aux besoins des*** femmes et ***des*** groupes ***les plus*** vulnérables;

Or. pt

Amendement 229
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion

des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables; ***souligne la nécessité de disposer de transports en commun accessibles, abordables, pratiques et sûrs qui sont adaptés aux besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées; fait valoir l'importance de développer des pôles urbains, des systèmes de transport intermodal, des liaisons de transport multimodales et des connexions du dernier kilomètre reliant les villes aux zones périurbaines et rurales environnantes, ainsi que d'améliorer la connectivité transfrontière;***
	Or. en

Amendement 230
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables; ***demande, dans ce contexte, l'intégration entre l'aménagement urbain et la mise en œuvre des plans de la garantie européenne pour l'enfance, en assurant un soutien stable aux «structures socio-éducatives» et aux infrastructures éducatives communautaires en accès libre***

dans les zones présentant le taux le plus élevé d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE);

Or. it

Amendement 231
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes ***et*** aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité***, accessibles et abordables***, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé***, du logement, de la garde d'enfants, des soins de longue durée, des services publics numériques*** et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable***, abordable et neutre sur le plan technologique***, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes***, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et*** aux ***autres*** groupes vulnérables; ***demande un soutien accru en faveur des infrastructures de transport urbain qui améliorent la connectivité, réduisent la congestion et renforcent la compétitivité économique;***

Or. en

Amendement 232
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics***, y compris des mesures visant à améliorer la qualité de l'environnement dans les villes en s'attaquant à l'exposome urbain, notamment la pollution atmosphérique, le bruit, les îlots de chaleur et l'accès aux espaces verts***, en accordant une attention particulière aux femmes et aux ***autres*** groupes vulnérables; ***préconise la promotion d'espaces publics de qualité, de l'accessibilité universelle et d'un urbanisme adapté aux enfants et aux personnes de tous âges;***

Or. en

Amendement 233
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services ***essentiels*** de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande ***la promotion*** des investissements dans la mobilité durable, ***les*** transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes ***et*** aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans ***la garantie et*** la fourniture de services ***publics*** de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande des investissements ***publics et privés accrus*** dans la mobilité durable, ***des*** transports en commun ***abordables et accessibles, de meilleures infrastructures piétonnes et cyclables, un système de transport efficace doté d'une bonne connectivité interne (locale) et externe (régionale),*** et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention

	particulière aux femmes**,** aux groupes vulnérables ***et, surtout, aux usagers à mobilité réduite et aux personnes handicapées***;

Or. en

Amendement 234
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans ***la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics***, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; ***signale que la gentrification et la hausse du coût de la vie compromettent progressivement l'égalité d'accès à ces services au sein des villes, ce qui affecte de manière disproportionnée les communautés à faibles revenus et vulnérables;*** demande la promotion des investissements dans ***des services essentiels accessibles et abordables***, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;

Or. en

Amendement 235
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité,	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité,

notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, ***en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables***;	notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, ***en vue de garantir à tous les citoyens, en particulier les enfants, les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées, des espaces publics sûrs, accessibles et bien entretenus***;

Or. en

Amendement 236
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation***, de la garde d'enfants***, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun***, l'accessibilité des transports en commun et des bâtiments publics pour les personnes handicapées*** et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;

Or. en

Amendement 237
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, ***y compris le vélo,*** les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;

Or. en

Amendement 238
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes vulnérables;	10. insiste sur le rôle des villes dans la fourniture de services essentiels de qualité, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, des soins de santé et de l'emploi; demande la promotion des investissements dans la mobilité durable, les transports en commun et la sécurité des espaces publics, en accordant une attention particulière aux femmes***, aux personnes âgées*** et aux groupes vulnérables;

Or. en

Amendement 239
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne l'urgence de dépasser la logique des projets temporaires et à durée déterminée dans la lutte contre la pauvreté éducative; demande que les structures socio-éducatives permanentes soient conçues comme des infrastructures communautaires en accès libre, ouvertes en permanence, y compris en dehors des horaires scolaires et pendant les vacances d'été, et organisées dans le cadre de «pactes éducatifs communautaires» entre les écoles, les autorités locales et le tiers secteur; insiste pour que leur financement structurel soit garanti en tant que priorité sociale contraignante dans la future architecture financière de l'Union après 2027;

Or. it

Amendement 240
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. demande des investissements dans les structures de garde d'enfants, les services périscolaires et les infrastructures de santé locales afin de renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances; souligne l'importance de développer des villes adaptées aux enfants grâce à des espaces publics sûrs, des transports accessibles, des structures de garde d'enfants et d'éducation de qualité, des infrastructures de loisirs et un aménagement urbain inclusif qui favorise le bien-être, le développement et la participation des enfants à la vie communautaire;

Or. en

Amendement 241
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne l'importance croissante de la résilience dans le domaine de l'eau dans les villes, notamment la gestion durable de l'eau, la réduction de la bétonisation ainsi que l'utilisation appropriée des ressources naturelles existantes, l'utilisation rationnelle de l'eau, la prévention des inondations, les plans de préparation à la sécheresse dans le cadre de solutions fondées sur la nature, l'inclusion sociale, l'accessibilité à l'eau ainsi qu'une conception architecturale adaptée et de qualité;

Or. en

Amendement 242
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que, bien qu'elles affichent un PIB moyen par habitant supérieur à celui des zones rurales, de nombreuses villes sont confrontées à de graves difficultés d'accès au logement, à des inégalités intra-urbaines croissantes, au sans-abrisme et à des poches de pauvreté dans les quartiers urbains défavorisés;

Or. en

Amendement 243
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. reconnaît que le développement urbain durable repose sur une coopération étroite entre les villes, les communes environnantes et les zones rurales; encourage l'aménagement du territoire intégré dans l'ensemble des territoires fonctionnels;

Or. en

Amendement 244
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. reconnaît la contribution de la culture au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité économique, au soutien de la cohésion sociale et à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain;

Or. ro

Amendement 245
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

10 ter. souligne que les familles constituent la pierre angulaire de villes fortes, résilientes et prospères, et que le soutien à la vie familiale devrait donc être reconnu comme faisant partie intégrante des politiques de développement urbain; invite la Commission et les États membres à promouvoir des environnements urbains favorables aux familles en améliorant l'accès à des logements abordables, à une éducation de qualité, à des services de garde d'enfants, aux soins de santé, à des espaces publics sûrs et à des perspectives d'emploi pour contribuer à la cohésion sociale et relever les défis démographiques à long terme;

Or. en

Amendement 246
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne l'importance de promouvoir l'inclusion active et la participation des jeunes générations aux processus décisionnels locaux, conformément à l'approche du développement local participatif; invite les États membres à utiliser les ressources allouées à l'assistance technique et au renforcement des capacités administratives pour financer des professionnels spécialisés dans la facilitation territoriale, l'animation socio-éducative (youth work) et la médiation interculturelle dans les zones vulnérables;

Or. it

Amendement 247
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. demande une coopération renforcée entre les collectivités locales, les établissements d'enseignement, les services sociaux et les services répressifs afin de prévenir et de traiter les cas d'enfants disparus et les autres risques pesant sur les mineurs, notamment par le recours à des technologies innovantes et à des mesures de sensibilisation, tout en respectant pleinement les droits fondamentaux et les règles en matière de protection des données;

Or. en

Amendement 248
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne que les villes ne sont pas uniquement en première ligne pour relever les principaux défis de l'Europe, mais qu'elles constituent également des partenaires essentiels dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de l'Union, étant donné qu'une part importante de la législation de l'Union concerne, directement ou indirectement, les villes et les investissements sur le terrain;

Or. en

Amendement 249
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. souligne que la politique de cohésion et le programme relatif au droit de rester doivent répondre à ces défis au moyen d'investissements intégrés et adaptés au contexte local dans les domaines du logement abordable, de la mobilité durable, des services publics, de la résilience face aux changements climatiques et des infrastructures sociales;

Or. en

Amendement 250
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. invite la Commission et les États membres à intégrer systématiquement une «perspective générationnelle» en tant que critère transversal dans la planification et le suivi des stratégies de développement urbain durable, afin que l'équité intergénérationnelle devienne un principe directeur de la politique de cohésion;

Or. it